

L'eau

Agglomération Montargoise

Un haut niveau
de qualité
à juste prix



Édito

L'Agglomération Montargoise, qui regroupe 15 communes, porte la compétence de la gestion de l'eau sur tout le territoire. Cette gestion est ensuite assurée par des Syndicats Mixtes d'adduction d'Eau Potable (SMAEP), dont l'AME est membre, soit directement par l'Agglomération Montargoise, via un contrat de Délégation de Service Public. Fugia volorest la cuptatur, secto totat facius.

Sum, secus alitem cor at quae niet que dis dolestem quisitium estions equatae repro earciam et expla nihilla ccaeprae cum utae veri autas eium quias aceperorit in rest quis andi od molorib erspid ulliqui officaborit estem rem rem nos rat.

Atiusamus et anditem et volut etureptat.

Ficient iatiber ferferc iandant in rerumqui aut quiduciaspis sintur, quia dollessim volo odigeni mporum quae possit quam volore venda aut ut vellor accae nobistium adit, necea con cupta nistium endestem rerspici officto tatus sequaeceat omnimus rerum ex et esti ut ullam intur ab ipienima venia quundamenda valorissit quaessum niendae enda con repremo luptati atusam, undamusam quae disinve remperi busdaepratur aut asinci bea dempor andae plabo. Ur, et evendebis unt, sa volorum si sincidebit la nisquiat, valor assim voloratur, nonsequatia dolorio berumqu atibus, unt est ut quibus peribus ciatianda di officip ientionseque erferrum nostini tasperio. Nempos alit quideriam, archillam exerrov itist, optatusam serumquassit ernam idem nonseni officitur moloratio eum, etur sum delestiusam, cum ius mo occum evenist iandebiti necturem. Fuga. To odigendi dus et rem quos maios aliti unt.

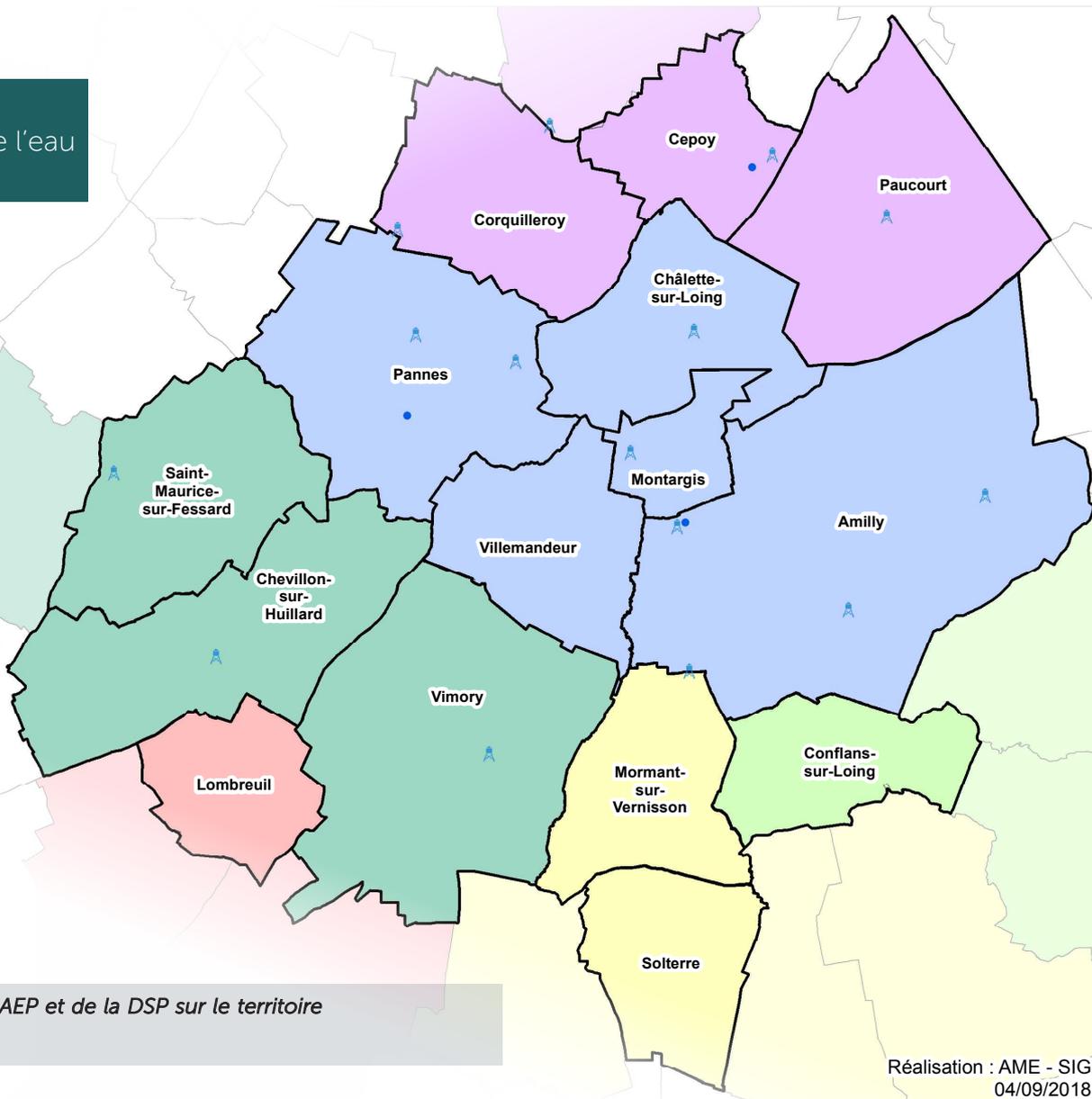
Onseque et haris ea num, conem eture, toreicid molor simus rem quam eos doluptat.

Naturesseque il minto quas ius, quissunt dolorescilis voluptust adit, ut exceaqu idionsequi tem venet officaborest ut fugianture dis ese est quo et quisquibus.

Equid quam iminverum eumquodit quat et, nam aborepedis sitinvelitae

Frank Supplisson
Président de l'Agglomération Montargoise

-  DSP Suez
-  SMAEP de Puy-la-Laude
-  SMAEP SMSF - Villemoutiers - CsH - Vimory
-  SMAEP de Montcresson
-  SMAEP d'Oussoy-en-Gâtinais
-  SMAEP de Château-Renard



Répartition des 5 SMAEP et de la DSP sur le territoire de l'Agglomération

Réalisation : AME - SIG
04/09/2018

La distribution de l'eau dans l'agglomération montargoise

L'Agglomération Montargoise, qui regroupe 15 communes, porte la compétence de la gestion de l'eau sur tout le territoire. Cette gestion est ensuite assurée par des Syndicats Mixtes d'adduction d'Eau Potable (SMAEP), dont l'AME est membre, soit directement par l'Agglomération Montargoise, via un contrat de Délégation de Service Public.

D'où vient l'eau du robinet ?

Dans l'Agglomération Montargoise, l'eau provient de différentes sources, réparties sur tout le territoire. Chaque source produit une eau « brute » de qualité variable, qui peut nécessiter un certain nombre de traitements pour la débarrasser des impuretés et la rendre potable.

DES FORAGES
AUX CAPACITÉS
DE PRODUCTION
DIFFÉRENTES



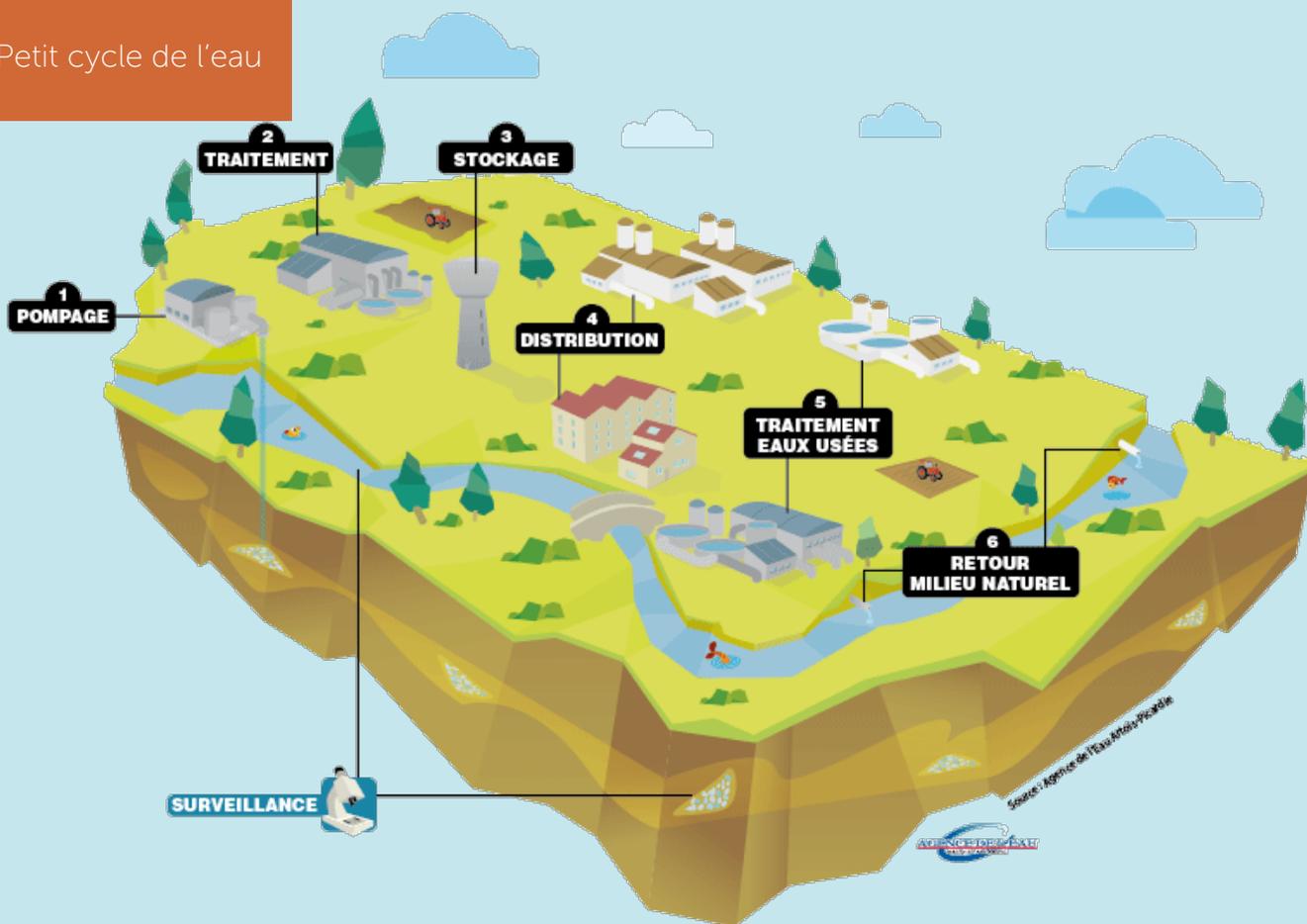
Le Ratibeau
Cheillon-sur-Huillard
1700 m³
/ jour



La Chise
Amilly
10 600 m³
/ jour



Petit cycle de l'eau



Le petit cycle de l'eau (circuit domestique de l'eau)

1/POMPAGE DE L'EAU

Dans notre région, l'eau du robinet provient en grande partie de nappes d'eau souterraines. Elle est prélevée dans le milieu naturel par pompage dans un forage ou un puit. La nappe peut se trouver à une profondeur variant de quelques mètres à plusieurs dizaines de mètres.



LA PROTECTION DES SOURCES ET DES CHÂTEAUX D'EAU

Nos sources de captage et nos châteaux d'eau sont des points sensibles aux pollutions (pesticides, nitrates, métaux...) et potentiellement vulnérables face à des actes de malveillance. Pour les protéger, les Syndicats de l'eau et les Délégués délimitent des périmètres de protection, devenus obligatoires pour tous les ouvrages de prélèvement d'eau d'alimentation depuis la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

Chaque forage a une capacité de production différente et aucun ne peut fournir une quantité d'eau suffisante pour tous les habitants de l'Agglomération Montargoise.

2/TRAITEMENT DE L'EAU

Lorsque l'eau brute prélevée dans le milieu naturel n'est pas potable, elle doit être traitée et décontaminée pour éliminer les impuretés (poussières, pesticides, nitrates, métaux). Elle pourra ainsi être consommée sans risque pour la santé.

L'eau brute prélevée de l'Agglomération Montargoise est de qualité variable selon les forages. Les communes de Lombreuil, Chevillons sur Huillard, Saint Maurice sur Fessard et Vimory disposent d'une eau qui ne nécessite aucun traitement.

3/STOCKAGE DE L'EAU POTABLE

Une fois devenue potable, l'eau est stockée dans des châteaux d'eau ou des réservoirs, répartis sur tout le territoire de l'Agglomération.

Le stockage dans les châteaux d'eau permet d'avoir une réserve en eau potable toujours disponible.

4/DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

L'eau stockée est ensuite acheminée jusqu'aux habitations, les exploitations agricoles ou les sites industriels. L'eau potable fait l'objet de contrôles réguliers de la part de l'Agence régionale de la Santé (ARS) et des agents des organismes de gestion de l'eau de l'Agglomération Montargoise, qui vérifient la présence de pesticides, métaux, nitrates. Si l'un des paramètres dépasse la norme autorisée, l'ARS en informe le gestionnaire qui doit prendre les mesures nécessaires.

5/TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Après utilisation par les consommateurs, l'eau usée est acheminée jusqu'aux huit stations d'assainissement de l'Agglomération Montargoise pour y être nettoyée.

L'eau qui en ressort suffisamment propre pour être rejetée dans le milieu naturel.



QUE VEUT DIRE UNE EAU DE « BONNE QUALITÉ » ?

L'eau est sans conteste le produit alimentaire le plus contrôlé en France. Car avant d'être qualifiée comme « potable », elle est soumise à de nombreux contrôles très strictes, et doit être conforme à un grand nombre de paramètres, imposés par la Direction Générale de la Santé (DGS), un service de l'Etat.

Ainsi, sont analysés plus d'une centaine de paramètres bactériologiques (bactéries et virus), et physico-chimiques. Ces derniers sont en relation avec la qualité naturelle de l'eau : sel minéraux, pH (unité de mesure de l'acidité, sur une échelle allant de 1 à 14), odeur, dureté. Les paramètres chimiques sont, quant à eux, mesurés dans l'eau afin d'adapter le processus de traitement de l'eau brute et de la rendre potable.

L'eau de ma commune

Selon votre commune de résidence dans l'Agglomération Montargoise, l'eau « brute » a été prélevée dans des captages différents. Sur la carte en page 4, vous pourrez localiser celui qui approvisionne votre foyer (avant traitement).

Chacun de ces forages produit une eau brute de qualité différente et a des capacités de productions inégales. Ainsi, les forages de l'Agglomération Montargoise qui donnent une eau brute ne nécessitant aucun traitement n'ont pas la capacité de fournir tous les habitants du territoire.

La qualité de l'eau distribuée et consommée dans l'Agglomération Montargoise est très bonne, comme le confirment les analyses réalisées par l'ARS et les syndicats et délégataires.

Mais dans un souci constant de qualité et de préservation de la ressource et de la santé publique, l'Agglomération Montargoise a décidé d'investir dans la construction de la plus grande usine de potabilisation de l'eau en France. Cette usine concernera l'eau distribuée dans les communes d'Amilly, Montargis, Châlette sur Loing, Villemandeur et Pannes et éventuellement les communes qui viendraient s'interconnecter.



L'Agglomération Montargoise veut atteindre la perfection quant à la qualité de l'eau distribuée : projet de la plus grande usine de potabilisation de l'eau en France

+ d'informations en page 6

Une qualité de l'eau largement supérieure aux normes sanitaires

Des taux d'analyses proches de la perfection (voire parfaits) sur l'année 2017

	Taux de conformité microbiologique		Taux de conformité physico-chimique	
	Nombre d'analyses	Taux	Nombre d'analyses	Taux
SMAEP de Chevillon / St Maurice / Villemoutiers / Vimory	26	96,15%	26	100%
DSP SUEZ Amilly / Montargis / Villemandeur / Pannes / Chalette	117	100%	118	96.61%*
SMAEP Oussoy / Lombreuil	-	-	-	-
SMAEP Montcresson / Mormant / Solterre	13	100%	13	100%
SMAEP de Chateaurenard / Conflans	17	100%	17	100%
SMAEP de Puy la Laude / Cepoy / Corquilleroy / Paucourt	28	96%	28	92.86%*

*Dans les 2 cas où le taux de conformité n'était pas à 100% :

4 analyses sur 118 pour la DSP Suez et 2 analyses sur 28 pour le SMAEP de Puy La Laude ont révélé que l'un des produits recherchés parmi plusieurs centaines était non conforme mais sans danger pour la santé des usagers.

Cela a entraîné des mesures correctives sans affecter la distribution de l'eau potable.

- 3 organismes de gestion sur 6 de l'Agglomération Montargoise ont une eau brute qui nécessite un traitement avant distribution, afin de la rendre potable. Ce traitement a donc un impact sur le prix/m³ payé par les usagers.
- L'eau distribuée dans les communes de Lombreuil (SIAEP d'Oussoy en Gâtinais) et de Chevillon-sur-Huillard, Saint-Maurice-sur-Fessard et Vimory (SIAEP de Chevillon-sur-Huillard) ne fait l'objet d'aucun traitement puisque l'eau brute produite par les forages est d'excellente qualité.

Qualité de l'eau

Investissement :

9 millions d'€ TTC

Financement : L'Agence de l'eau apporte son concours à hauteur de 30% à travers une subvention et 20% à travers un prêt sur 15 ans à taux zéro. Le reste de la somme est financé par les revenus issus de la surtaxe perçue par l'Agglomération Montargoise auprès des usagers du service de l'eau potable et par le recours à l'emprunt.

Capacité de traitement :

530 m³/h

ce qui fait de cette usine, l'une des plus importantes unités de potabilisation par traitement biologique des nitrates en France.

La nouvelle usine de potabilisation fera de l'agglomération montargoise une vitrine internationale pour la mise en œuvre de ce procédé

Démarrage des travaux :
début 2019

Qualité de l'eau : un investissement prioritaire

Pour sécuriser l'approvisionnement d'une eau potable de grande qualité, l'Agglomération Montargoise a décidé de construire une nouvelle usine de potabilisation sur le site de la Chise. Cette usine alimentera les communes d'Amilly, Montargis, Villemandeur, Châlette sur Loing et Pannes, ainsi que les communes qui viendraient s'interconnecter.

1/ POURQUOI LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE ?

- L'usine de potabilisation actuellement en service avait été érigée en urgence entre 2001 et 2007 pour apporter une solution immédiate à la pollution aux pesticides et aux nitrates. Conçue pour être provisoire, cette usine doit donc être remplacée par une installation pérenne sécurisant l'alimentation en eau potable des communes d'Amilly, Montargis, Villemandeur, Châlette sur Loing et Pannes.
- En 2002, une étude sur la production d'eau potable a fait ressortir la nécessité de construire une nouvelle usine permettant de traiter les 3 forages de la Chise.
- Malgré un investissement initial plus élevé par rapport à d'autres systèmes de potabilisation, **cette usine sera plus économique à l'usage, plus pérenne et plus écologique puisqu'elle n'utilisera aucune substance chimique.**

2/ POURQUOI NE PAS ALLER CHERCHER DE L'EAU BRUTE DE BONNE QUALITÉ AILLEURS ?

- Cette solution, en apparence plus économique, est de fait

techniquement impossible et économiquement peu avantageuse :

- Les besoins de l'AME sont 5 à 6 fois supérieurs aux capacités des nappes des autres syndicats de l'Agglomération Montargoise.
- Il faudrait également poser des kilomètres de canalisations pour rapatrier l'eau, ce qui représenterait un coût équivalent à celui de la construction de l'usine...

3/ POURQUOI AVOIR CHOISI CE SITE POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE USINE ?

- Historiquement (depuis 1880) le site de Chise 1 constitue le cœur du système de distribution d'eau potable d'où partent toutes les grosses canalisations qui fournissent l'eau à l'ensemble des 5 communes d'Amilly, Montargis, Villemandeur, Châlette sur Loing et Pannes.
- Les 3 forages, dans lesquels est prélevée l'eau destinée à alimenter les usagers des 5 communes, sont situés sur ce site ou à quelques centaines de mètres et sont déjà reliés entre eux par un réseau permettant de rapatrier l'eau à l'usine.
- Le site retenu présente un mur d'enceinte mettant la parcelle en deçà du niveau d'eau atteint lors de la crue de 2016, donc non inondable

4/ POURQUOI LA CRÉATION D'UN PONT SUR LE LOING PLUTÔT QU'UN AUTRE ACCÈS ?

Plusieurs pistes ont été étudiées avant d'en arriver là :

- L'accès terrestre depuis la rue Hoche à Montargis, via le pont Saint Roch puis le chemin de halage. Cependant le pont St Roch est interdit à tout véhicule d'un tonnage supérieur à 6 T et le chemin de halage aux véhicules d'un tonnage supérieur à 3,5 T. Pendant la durée des travaux, des véhicules de 40 T doivent pouvoir transiter.
- Le canal constituait une voie d'accès évidente avant de considérer :
 - Que les temps de parcours entre le quai de chargement le plus proche et le site sont incompatibles avec la mise en œuvre de béton coulé en place ;
 - La nécessité de renforcer la berge au droit du site afin de permettre le déchargement des matériaux en phase chantier comme en exploitation dans le futur.

L'unique solution envisageable a donc été d'envisager la création d'un accès spécifique impliquant la construction d'un pont sur le Loing et d'une voie reliant le pont au site au beau milieu de la plaine située entre le lac des Closiers et la carrière de la Nivelles

Exemples de travaux réalisés

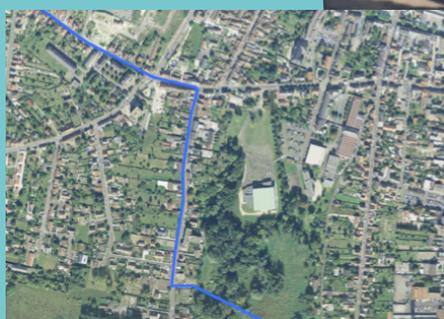
RÉSEAU D'INTERCONNEXION ENTRE LA CHISE ET L'AULNOY - 2015

Objectif des travaux :

Sécurisation de l'alimentation en eau potable pour les usagers en créant un réseau de 1,5 km qui relie les sources de la Chise et de l'Aulnoy.

Investissement :

800 000 €_{HT}



RÉHABILITATION DE FORAGE - 2016

Objectif des travaux :

Pérenniser les infrastructures 4 forages sur les 6 qui alimentent les communes de Montargis, Amilly, Châlette-sur-Loing, Villemandeur et Pannes.

Investissement :

200 000 €_{HT}



RÉHABILITATION CHÂTEAU D'EAU DE MONTARGIS - 2016 - 2017

Objectif des travaux :

Réhabilitation et réparation des défauts d'étanchéité de la cuve et nécessitait un ravalement extérieur. (Château construit en 1960)

Investissement :

300 000 €_{HT}





Des performances en constante progression

L'Agglomération Montargoise est déterminée à atteindre le plus haut niveau de performance dans la gestion de l'eau.

Parmi les dispositifs mis en place pour repérer les fuites d'eau, les organismes de gestion du territoire montargois ont mis en place la sectorisation de leurs réseaux de distribution associée à l'installation de « débitmètres », des compteurs du débit d'eau.

Ce dispositif simplifie et accélère la recherche, la localisation et l'intervention en cas de fuite sur chaque secteur : une

augmentation soudaine et continue de la consommation correspond souvent à l'apparition d'une fuite.

Les avantages de la sectorisation d'un réseau d'eau potable :

- mieux connaître les consommations
- adapter le réseau et planifier son entretien grâce à une meilleure connaissance de celui-ci
- détecter facilement et rapidement les fuites
- connaître les fuites "résiduelles" de son réseau et les localiser plus facilement

Photos débitmètres «nationale 7» et «chemin gravière»

LES PERFORMANCES DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE EN CONSTANTE AMÉLIORATION

Une évolution positive des rendements sur tout le territoire de l'agglomération 2014 - 2017

	2014	2015	2016	2017
SMAEP de Chevillon / St Maurice / Villemoutiers / Vimory	88,98 %	85,42 %	86,56 %	88,85 %
DSP SUEZ Amilly / Montargis / Villemandeur / Pannes / Chalette	77,98 %	81,80 %	86,75 %	85,47 %
SMAEP Oussoy / Lombreuil	80,53 %	78,03 %	83,65 %	84,03 %
SMAEP Montcresson / Mormant / Solterre	64,80 %	65,40 %	72,37 %	70,45 %
SMAEP de Chateaurenard / Conflans	70,10 %	70,90 %	72,90 %	70,60 %
SMAEP de Puy la Laude / Cepoy / Corquilleroy / Paucourt	63,40 %	62,80 %	60,50 %	69,60 %

- Les pourcentages indiqués représentent la performance du réseau : ils expriment le rapport entre l'eau potable distribuée et l'eau effectivement consommée. La différence entre ces deux valeurs représente les fuites sur le réseau.

En 2014, l'Agglomération Montargoise a investi 400 000€ dans la « sectorisation » du réseau de Montargis, Châlette, Amilly, Villemandeur et Pannes.

L'ensemble du réseau (425 km) de distribution de l'eau a été ainsi réparti en 18 secteurs équipés de « débitmètres » qui permettent de suivre en continu le flux de l'eau et de détecter les fuites.

En 4 ans (2013 - 2017) :

+ 10% de rendement

Pertes d'eau réduites :

- 24% en 2013

- 14% en 2017

En 2016, le SIAEP de Montcresson (Mormant-sur-Vernisson et Solterre) a investi 36 500€ pour l'installation de 5 débitmètres sectoriels pour contrôler et mesurer les pertes et surveiller le débit notamment la nuit.

En 2 ans (2015 - 2017) :

+ 5% de rendement

EXEMPLE EN VOLUME ET EN POURCENTAGE POUR L'ANNÉE 2017 POUR CHAQUE ORGANISME DE GESTION

	Nombre d'habitants desservis	Longueur du réseau (en km)	Volume mis en distribution (m ³ /an)	Volume consommé autorisé (m ³ /an)	Rendement de réseau (en %)
SMAEP de Chevillon / St Maurice / Villemoutiers / Vimory	4239	175,1	265 124	235 560	88,85 %
DSP SUEZ Amilly / Montargis / Villemandeur / Pannes / Chalette	51 560	426*	3 293 038	2 814 457	85,47 %
SMAEP Oussoy / Lombreuil	2036	74,79	150 818	136 731	84,03 %
SMAEP Montcresson / Mormant / Solterre	2200	95	199 355	140 454	70,45 %
SMAEP de Chateaurenard / Conflans	6344	281,25	528 579	370 820	70,60 %
SMAEP de Puy la Laude / Cepoy / Corquilleroy / Paucourt	7543	151	540 668	375 820	69,60 %

*426 km :

Longueur du réseau de la DSP Suez = distance Paris - Lyon !



Le renouvellement des branchements en plomb en constante progression

NOMBRE DE BRANCHEMENTS PLOMB RENOUVELÉS DEPUIS 2014

Année	2014	2015	2016	2017	2018
Total renouvelés	117	185	182	192	181

ÂGE DU RÉSEAU SUR LES COMMUNES DE MONTARGIS, AMILLY, CHÂLETTE SUR LOING, VILLEMANDEUR ET PANNES EN 2017

Période de pose	Linéaire
De 1900 à 1949	28,63 km
De 1950 à 1969	173,30 km
De 1970 à 1979	92,60 km
De 1980 à 1989	50,93 km
De 1990 à 1999	23,11 km
De 2000 à 2009	37,49 km
Postérieur à 2010	19,52 km
TOTAL	425,57 km

Certaines parties du réseau des communes de Montargis, Amilly, Châlette, Villemandeur, Pannes sont très anciennes. En effet, les canalisations en plomb ont été utilisées jusque dans les années 1960.

Au 1er janvier 2018 il restait 2821 branchements plomb ; malgré la réduction progressive du nombre de branchements en plomb restants, l'Agglomération Montargoise maintient un rythme soutenu de renouvellement.

Le changement des canalisations se fait lorsque des travaux de réfection de la voirie sont programmés.





DÉTAIL DU PRIX DE L'EAU

Votre facture comporte plusieurs parts :

- **L'abonnement ou "part fixe" :** la mise à disposition du service a un coût. Quelle que soit la consommation, il faut relever le compteur, entretenir les installations, facturer... Le montant de l'abonnement prend en compte une part de ces coûts.
- **La consommation, la part variable :** C'est le prix/m³ d'eau facturé selon la consommation relevée au compteur.

Un prix de l'eau adapté

Une ressource gratuite, un service payant

Si l'eau n'a pas de prix, le service de l'eau a néanmoins un coût, car il faut la prélever, la traiter, la stocker, la distribuer, entretenir et renouveler le réseau. Ces variations reflètent les différences dans la qualité et la proximité de la ressource en eau, les caractéristiques et la taille des équipements, la densité de la population, ainsi que sa répartition sur le territoire (milieu urbain, péri-urbain, rural).

DÉCOMPOSITION DU PRIX DE L'EAU

① Production d'eau potable

Ce coût englobe les investissements, la maintenance des installations et l'exploitation des usines :

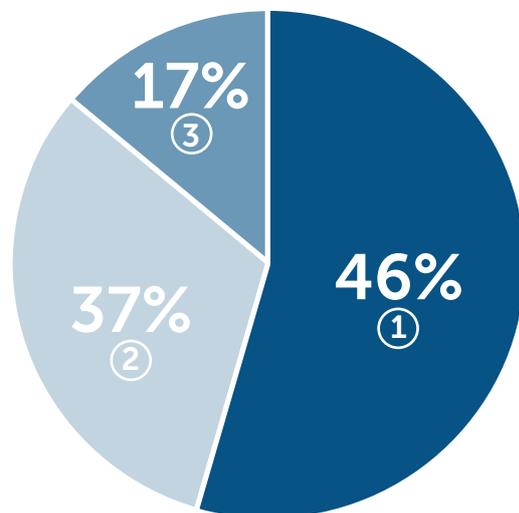
- Captage et pompage à la source
- Traitement et contrôle de la qualité de l'eau
- Distribution jusqu'à vos robinets

② Dépollution des eaux usées

Ce coût englobe la collecte des eaux usées, leur transport, stockage, épuration et enfin le retour en milieu naturel

③ Taxes et devances

Elles sont destinées à financer les investissements en faveur de l'eau (protection des ressources, travaux de modernisation des collectes, système de dépollution...). Cette partie comprend également la TVA.



SYNTHÈSE DES PRIX SUR LA PÉRIODE 2016 - 2018

Les prix affichés correspondent à ceux en vigueur au 1er janvier de l'année.

*Pour les communes d'Amilly, Montargis, Villemandeur, Châlette-sur-Loing et Pannes (DSP SUEZ), le prix a baissé au 1er août 2017 en passant de 2,51 € à 2,36 €.

	2016		2017		2018	
	Prix TTC au m ³	Total 120 m ³	Prix TTC au m ³	Total 120 m ³	Prix TTC au m ³	Total 120 m ³
SMAEP de Chevillon / St Maurice / Villemoutiers / Vimory	1,61 €	192,69 €	1,63 €	195,22 €	1,60 €	192 €
DSP SUEZ Amilly / Montargis / Villemandeur / Pannes / Chalette	2,51 €	301,20 €	* 2,51 € -> 2,36 €	283,20 €	2,36 €	283,20 €
SMAEP Oussoy / Lombreuil	1,685 €	202,20 €	1,708 €	204,90 €	? €	? €
SMAEP Montcresson / Mormant / Solterre	2,63 €	315,80 €	2,64 €	316,40 €	2,67 €	320,40 €
SMAEP de Chateaurenard / Conflans	2,21 €	265,09 €	2,246 €	269,56 €	2,25 €	270 €
SMAEP de Puy la Laude / Cepoy / Corquilleroy / Paucourt	1,96 €	235,52 €	1,97 €	236,15 €	1,97 €	236,15 €

DÉTAIL DU PRIX AU 1^{ER} AOÛT 2017 COMMUNES DE MONTARGIS, AMILLY, CHÂLETTE-SUR-LOING, VILLEMANDEUR ET PANNES

L'eau brute des sources qui alimentent ces 5 communes doit être traitée avant distribution : ces traitements ont un impact sur le prix/m³.

Décomposition des 2,36 €

Abonnement	0,32 €
Production de l'eau	0,29 €
Exploitation et entretien du réseau	0,34 €
Télérelève des compteurs	0,16 €
Géoréférencement du réseau	0,02 €
Réhabilitation des branchements plomb	0,08 €
Renouvellement des canalisations	0,11 €
Fonds de travaux – sécurité et amélioration des installations	0,02 €
Renouvellement des équipements et des compteurs	0,10 €
Total par délégataire	1,46 €
Surtaxe AME	0,28 €
AESN	0,50 €
Total	2,23 € HT
TVA 5,5%	0,12 €

Prix au m³ :

2,36 €

Consommation moyenne/an d'un ménage en France :

120 m³
= 283,20 €



Le chèque Ô pour le pouvoir d'achat

Pour accompagner les usagers en difficulté financière, le délégataire SUEZ met à disposition de l'Agglomération Montargoise une enveloppe de 10 000 €/an pour les communes de Amilly, Châlette sur Loing, Villemandeur, Montargis et Pannes.

Une commission composée de représentants des CCAS de chacune de ces communes ou d'élus, statuera sur l'attribution de ces fonds, sous la présidence de Monsieur Dupaty. Cette commission siègera deux fois dans l'année.

Ces attributions se feront sous forme de dégrèvements d'un montant donné sur la facture d'eau de l'utilisateur concerné.

Les Points forts

- Les chèques apportent une aide complémentaire aux usagers qui ont ou non bénéficié d'une aide du Fond de Solidarité Logement.
- Le dispositif « chèque eau » contribue à renforcer l'action sociale locale.
- Le dispositif « chèque eau » apporte une plus grande flexibilité aux CCAS pour faire du cas par cas.

DÉMARCHES À SUIVRE POUR L'USAGER

Les usagers des communes de Amilly, Châlette sur Loing, Villemandeur, Montargis et Pannes sollicitent le CCAS.

La commission, mise en place sur le périmètre de l'Agglomération Montargoise, décide de l'attribution du chèque eau.

Plusieurs critères existent pour statuer de l'éligibilité des foyers au dispositif et moduler le montant de l'aide accordée (revenus, composition du ménage...). Après analyse des demandes, les aides sont attribuées lors d'une commission.

La liste des bénéficiaires est transmise ensuite à SUEZ Eau France qui effectue un abandon de créances pour le montant spécifié.



LE RÉSEAU EN 2017

386,77 km

de canalisation : 56 km sont des réseaux de refoulement et 330,77 km sont des réseaux gravitaires

147

postes de relevage ou de refoulement

11 869

regards

22 910

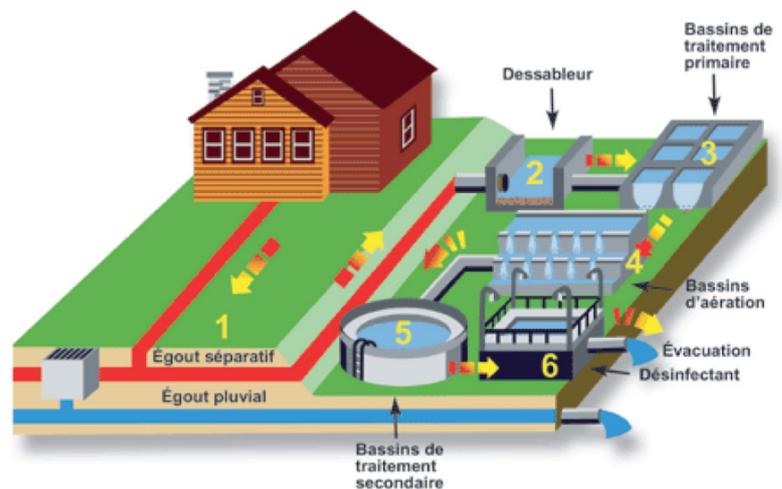
branchements publics d'eaux usées

L'Assainissement

Cette compétence englobe l'assainissement des eaux usées, collectif et non collectif.

L'Agglomération Montargoise exerce sa compétence assainissement collectif et non collectif via une Délégation de Service Public (Délégataire actuel : SUEZ) pour la gestion et l'entretien des stations d'épuration sur ses 15 communes membres. L'Agglomération Montargoise assure la maîtrise d'ouvrage des investissements structurants : extension/réhabilitation des réseaux, réhabilitation de station d'épuration...

SCHÉMA DU CYCLE D'ASSAINISSEMENT DE L'EAU

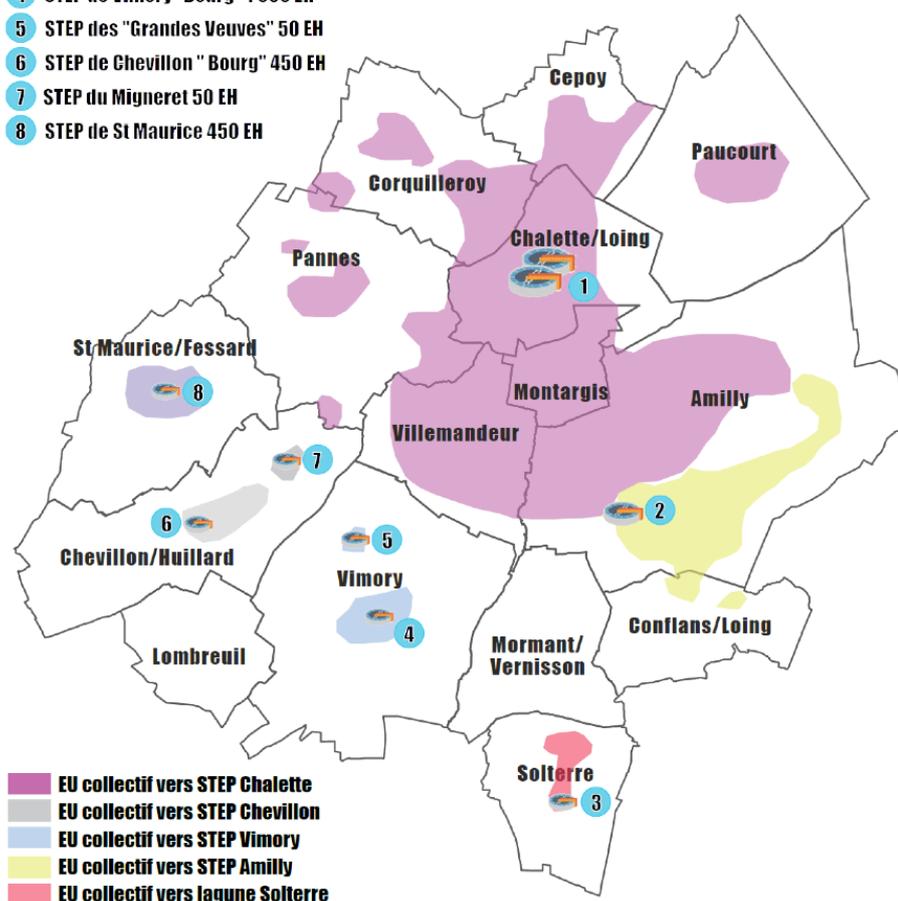




ÉPURATION DES EAUX

Les eaux usées collectées dans les réseaux sont acheminées vers l'une des 8 stations d'épuration de l'Agglomération pour y être épurées avant d'être restituées au milieu naturel (cours d'eau). La qualité de ces eaux après assainissement est au moins équivalente voire meilleure que celle du cours d'eau qu'elles rejoignent.

- 1 STEP de Chalette 85 000 EH
- 2 STEP d'Amilly 17 000 EH
- 3 Lagune de Solterre 400 EH
- 4 STEP de Vimory "Bourg" 1 000 EH
- 5 STEP des "Grandes Veuves" 50 EH
- 6 STEP de Chevillon "Bourg" 450 EH
- 7 STEP du Migneret 50 EH
- 8 STEP de St Maurice 450 EH



Les réseaux de collecte des eaux usées de l'Agglomération sont essentiellement « séparatifs » : ils sont conçus pour ne collecter que les eaux usées. Les eaux pluviales sont collectées dans des réseaux indépendants et spécifiques. C'est pourquoi depuis l'année 2007, l'Agglomération Montargoise a confié à son délégataire le contrôle des branchements raccordés aux réseaux de collecte des eaux usées afin d'identifier les mauvais raccordements.

Réhabilitation de la STEP d'Amilly en 2016 et 2017



Ces travaux ont permis de réhabiliter la station d'épuration d'Amilly et de pérenniser le service à un coût inférieur à celui de la construction d'une nouvelle usine de traitement.

Budget global de l'opération :

660 000 € HT



Travaux subventionnés par l'Agence de l'eau Seine Normandie

170 000 €

Réhabilitation de la STEP de Chalette-sur-Loing

PREMIÈRE PHASE 2018 :

Chantier de rénovation du bassin d'aération n° 1 de la station d'épuration des Prés Blancs.

Avec 43 mètres de diamètre, 7 mètres de profondeur, chacun de ces bassins est un élément clef de la principale station d'épuration de l'Agglomération, capable de recevoir 80% des eaux usées produites dans notre territoire.

DEUXIÈME PHASE EN JUILLET-AOÛT 2019 :

Chantier de rénovation du bassin n° 2.



Volume unitaire :

10 000 m³

Budget de l'opération pour phase 1 et 2 :

320 000 € HT

Subvention de l'Agence de l'Eau

40 000 €



Aménagement de la zone humide des Prés Blancs

L'Agglomération Montargoise a fait le choix d'aménager la zone humide des Prés Blancs, en 2016, pour répondre à un double enjeu de développement durable.

- C'est un site pilote pour l'expérimentation de l'épuration naturelle des eaux traitées en sortie de la STEP de Châlette (élimination des résidus médicamenteux entre autres)
- Alimentation en eau d'une zone humide en voie d'assèchement favorisant ainsi la biodiversité par la réhumidification du milieu.

Budget global de l'opération :

260 000 € HT

Financement :

70% Agence de l'eau

10 % Région centre Val de Loire

Assainissement Non Collectif

Environ 1800 installations individuelles, ont été recensées sur le territoire de l'Agglomération Montargoise. Ce service concerne environ 4400 habitants.

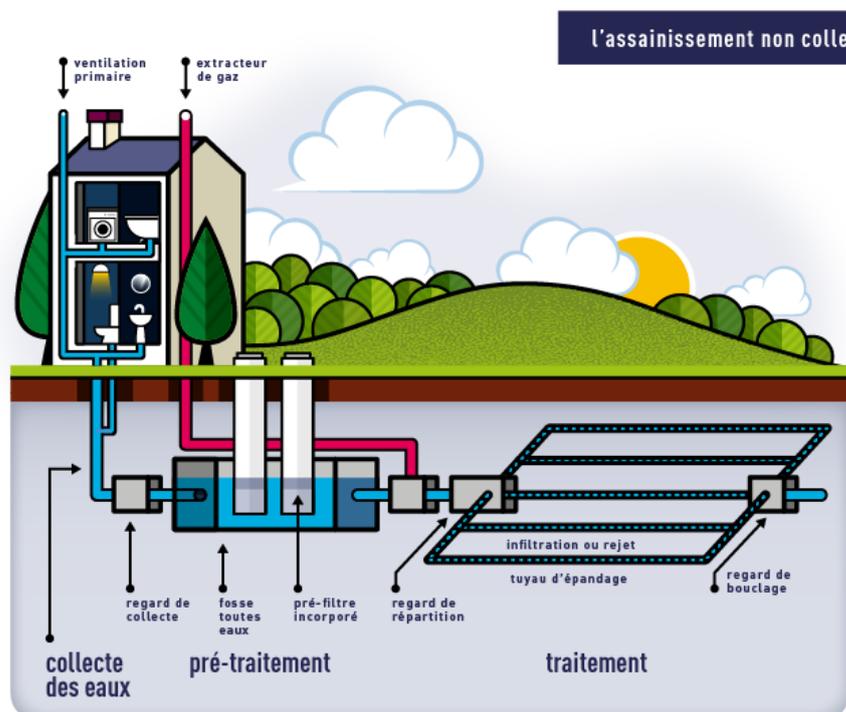
L'Agglomération offre aux particuliers la possibilité d'être accompagnés par le délégataire de la conception à la réalisation des travaux.

L'Agglomération offre, aux usagers de ce service, la possibilité de bénéficier de tarifs avantageux pour la vidange et l'entretien des installations par le biais de l'organisation de campagne de vidanges groupées.

En 2017 : **6** campagnes organisées par l'Agglomération Montargoise

78 installations

au tarif de **98 € HT**





Agglomération Montargoise

1 rue du Faubourg de la Chaussée - CS 10 317
45125 MONTARGIS Cedex

02 38 95 02 02

contact@agglo-montargoise.fr

www.agglo-montargoise.fr

Rejoignez-nous sur



Directeur de la publication : Jérôme Ricardou
Comité de rédaction : Jean-François Pezairé,
Jennifer Charles, Stéphanie Cascino
Maquette et mise en page : Service communication
ISSN : 1632 - 8523

